

**CENTRE CHARLES-ÉMILE CLAUDE CENTRE POLYVALENT  
DES AÎNÉ(E)S INC.**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 mars 2020**

# **CENTRE CHARLES-ÉMILE CLAUDE CENTRE POLYVALENT DES AÎNÉ(E)S INC.**

31 mars 2020

## **TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
<b>RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS</b>	1 - 2
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
État de la situation financière	3
État des activités financières et actifs nets	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Au membres du  
Centre Charles-Émile Claude Centre Polyvalent des Aîné(e)s Inc.

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Centre Charles-Émile Claude Centre Polyvalent des Aîné(e)s Inc. (« l'organisation »), qui comprennent l'état de la situation financière en date du 31 mars 2020, ainsi que l'état des activités financières et actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un sommaire des principales conventions comptables et autres informations complémentaires.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondements de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2020 ainsi que les résultats de ses exploitations et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

En commun avec de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisation reçoit des revenus de dons et d'activité de levés de fonds pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante leur exhaustivité. En conséquence, notre vérification de ces recettes s'est limitée aux montants inscrits aux registres de l'organisation. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements pourraient être nécessaires aux revenus, aux surplus et aux flux de trésorerie provenant des dons et des collectes de fonds pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 31 mars 2019, et les actifs nets au 1er avril et au 31 mars pour les années 2020 et 2019. L'opinion des auditeurs sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2019 a été modifiée en conséquence en raison des effets éventuels de cette limitation.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Cornwall, Ontario  
le 20 octobre 2020

**Comptables professionnels agréés**  
Experts-comptables autorisés

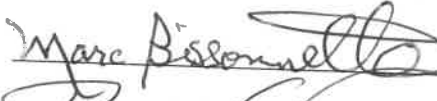
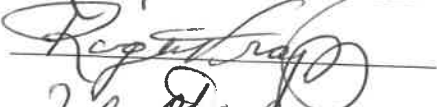
**CENTRE CHARLES-ÉMILE CLAUDE CENTRE POLYVALENT  
DES AÎNÉ(E)S INC.**

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

Au 31 mars 2020

	2020	2019
<b>ACTIFS</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse	\$ 70,632	\$ 72,285
Dépôts à terme (Note 2)	-	39,085
Comptes à recevoir	10,425	14,799
Frais payés d'avance	406	496
	<b>\$ 81,463</b>	<b>\$ 126,665</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Comptes fournisseurs et frais courus (Note 3)	\$ 29,568	\$ 21,042
Revenus reportés (Note 4)	4,900	27,395
Tranche de la dette à long terme (Note 5)	1,800	1,800
	36,268	50,237
<b>DETTE À LONG TERME (Note 5)</b>	<b>10,800</b>	<b>12,600</b>
	47,068	62,837
<b>ACTIFS NETS</b>		
<b>ACTIFS NETS NON AFFECTÉS</b>	<b>34,395</b>	<b>63,828</b>
	<b>\$ 81,463</b>	<b>\$ 126,665</b>

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

 Directeur  
 Directeur  
 20 Mars 2020 Date

# CENTRE CHARLES-ÉMILE CLAUDE CENTRE POLYVALENT DES AÎNÉ(E)S INC.

## ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ACTIFS NETS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
<b>PRODUITS</b>		
Activité - autres	\$ 36,654	\$ 41,608
Activité - bingo	38,451	41,756
Activité - danses	4,092	4,171
Campagne de financement	3,293	-
Cotisations	8,050	7,220
Dons	8,523	684
Intérêts	1,563	820
Locations	43,056	41,009
Subvention - Emploi et développement	25,000	-
Subvention - Autres	6,466	3,781
Subvention - PAFO	16,908	-
Subvention - FOASCL	-	26,583
Subvention - PCISPA	21,622	11,091
Subvention - Ministère des aînés et de l'accessibilité	52,727	52,060
Subvention - Ontario Trillium Foundation	-	53,339
Subvention - Ville de Cornwall	30,000	30,000
	296,405	314,122
<b>DÉPENSES</b>		
Annonces, publicité	7,249	6,174
Assurances	6,251	6,001
Activités	42,966	47,047
Autres	7,314	6,958
Bingo	9,812	13,275
Communication	2,056	1,857
Electricité, gaz	26,701	10,673
Entretien	38,474	29,304
Fournitures de bureau	16,049	35,375
Frais bancaires	68	210
Frais professionnels	10,760	13,340
Impôts fonciers	3,517	3,530
Rénovations	45,476	12,680
Salaires et avantages sociaux	109,145	121,541
	325,838	307,965
<b>(DÉFICIT) SURPLUS DES PRODUITS SUR LES DÉPENSES</b>	(29,433)	6,157
<b>ACTIFS NETS, début de l'exercice</b>	63,828	57,671
<b>ACTIFS NETS, fin de l'exercice</b>	\$ 34,395	\$ 63,828

**CENTRE CHARLES-ÉMILE CLAUDE CENTRE POLYVALENT  
DES AÎNÉ(E)S INC.**

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
<b>RENTRÉES NETTES LIÉES À L'EXPLOITATION</b>		
Déficit (surplus) des produits sur les dépenses	\$ (29,433)	\$ 6,157
Point hors trésorerie		
Revenus reportés	(27,395)	(28,321)
Variations d'éléments hors trésorerie		
Comptes à recevoir	4,374	(8,814)
Frais payés d'avance	90	47
Comptes fournisseurs et frais courus	8,526	5,208
Revenus reportés	4,900	27,395
	(38,938)	1,672
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(1,800)	(1,800)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Dépôts à terme	39,085	(702)
<b>DIMINUTION DE L'ENCAISSE</b>	(1,653)	(830)
<b>ENCAISSE, début de l'exercice</b>	72,285	73,115
<b>ENCAISSE, fin de l'exercice</b>	\$ 70,632	\$ 72,285

# CENTRE CHARLES-ÉMILE CLAUDE CENTRE POLYVALENT DES AÎNÉ(E)S INC.

## STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Centre Charles-Émile Claude Centre Polyvalent des Aîné(e)s Inc. offre aux aîné(e)s francophones de Cornwall et des environs des services axés sur le bien-être, l'éducation, la culture et les loisirs, visant le virement de l'isolement, favorisant une meilleure qualité de vie et menant à la prolongation de l'autonomie. Le Centre est constitué comme un organisme à but non-lucratif en vertu de la Loi sur les corporations ontariennes, et est un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de L'impôt sur le revenu*.

## 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non-lucratif et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

### (a) Utilisation d'estimations

La préparation de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non-lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et les montants déclarés des produits et des charges pendant la période en cours. Les éléments significatifs soumis à ces estimations et hypothèses comprennent les provisions pour dépréciation de créances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### (b) Constatation des produits

L'organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice en cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

### (c) Encaisse et équivalents

L'encaisse et ses équivalents se composent de l'encaisse et les dépôts en espèces.

### (d) Immobilisations

Les immobilisations sont reconnues comme dépenses durant la période au cours de laquelle elles sont engagées.

### (e) Instruments Financiers

L'Organisation comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, y compris les actifs et les passifs financiers créés ou émis dans le cadre d'une opération entre apparentés conclue avec la direction. Les actifs financiers et les passifs financiers créés et émis dans le cadre de toute autre opération entre apparentés sont initialement évalués à leur valeur comptable ou à leur valeur d'échange, conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés »



# CENTRE CHARLES-ÉMILE CLAUDE CENTRE POLYVALENT DES AÎNÉ(E)S INC.

## 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### (e) Instruments Financiers (suite)

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisation peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à la juste valeur. L'Organisation n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice. Tous les actifs et passifs financiers sont évalués par la suite au coût amorti puisque l'Organisation ne dispose pas d'instruments financiers qui exigent l'évaluation ultérieure à la juste valeur.

Les coûts de transaction et de financement sont comptabilisés en charges.

### (f) Apports reçus sous forme de dons et services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures de service chaque année pour aider l'organisation à s'acquitter des activités relatives à la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de dons et services, ceux-ci ne sont pas reconnus dans les états financiers.

### (g) Dépréciation d'actifs financiers

L'Organisation évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti. Pour déterminer s'il existe des éléments probants objectifs d'une perte de valeur, la direction vérifie si l'émetteur éprouve d'importantes difficultés financières. Lorsqu'il y a indication d'une perte de valeur, l'Organisation doit déterminer s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Le cas échéant, l'Organisation ramène la valeur comptable de l'actif financier déprécié au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif ou le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit sur une garantie détenue à l'égard de cet actif. Toute dépréciation jugée durable doit être incluse dans l'état des résultats de l'exercice considéré.

L'Organisation procède à la reprise des pertes de valeurs d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement associée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

## 2. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme ont des taux d'intérêts qui varient de 0,15% à 2,05% et ont des dates d'échéances entre les mois d'octobre 2019 et février 2020. Les dépôts à terme ont été remboursés au cours de l'année.

## 3. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

Inclus dans les comptes fournisseurs sont des remises au gouvernement de 6 067 \$ (2019 - 9 800 \$).

# CENTRE CHARLES-ÉMILE CLAUDE CENTRE POLYVALENT DES AÎNÉ(E)S INC.

## 4. REVENUS REPORTÉS

	2020	2019
Solde, au début de l'année	\$ 27,395	\$ 28,321
Montants reçus durant l'année	4,900	84,015
	<b>32,295</b>	112,336
Reconnu à titre de revenus durant l'année	27,395	84,941
Solde, à la fin de l'année	\$ 4,900	\$ 27,395

## 5. DETTE À LONG TERME

	2020	2019
Prêt "Heart of the City", sans intérêt, remboursable en paiements annuels de 1 800 \$, dû en juin 2026, garanti par une hypothèque collatérale	\$ 12,600	\$ 14,400
Moins: tranche actuelle	1,800	1,800
	<b>\$ 10,800</b>	\$ 12,600

Les versements sur la dette à long terme s'élèvent aux montants suivants:

2021	\$ 1,800
2022	1,800
2023	1,800
2024	1,800
2025	1,800
Par la suite	3,600
	<b>\$ 12,600</b>

## 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'Organisation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt et a le droit de remettre des reçus de dons aux fins fiscales. Afin de préserver son statut d'organisme de bienfaisance en vertu de la Loi, l'Organisation doit répondre à certaines exigences prescrites par cette dernière. La direction est d'avis que ces exigences ont été respectées.

# **CENTRE CHARLES-ÉMILE CLAUDE CENTRE POLYVALENT DES AÎNÉ(E)S INC.**

## **7. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Dans le cadre de ses activités, l'Organisation détient un certain nombre d'instruments financiers. À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'Organisation à un risque important d'intérêt, de change, de crédit, d'illiquidité ou de prix autre.

Le risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisation ne sera pas en mesure de s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. L'organisation répond à ses besoins de liquidités en préparant et en surveillant les prévisions détaillées des flux de trésorerie provenant de l'exploitation et de la détention d'actifs qui peuvent être facilement convertis en espèces.

## **8. ÉVÉNEMENT IMPORTANT**

Durant l'année, il y a eu une éclosion mondiale de COVID-19 (coronavirus), qui a eu un impact important sur les entreprises grâce aux restrictions mises en place par les gouvernements canadien, provinciaux et municipaux concernant les voyages, les opérations commerciales et l'isolement / la quarantaine. À l'heure actuelle, nous ne savons pas l'impact que l'épidémie de COVID-19 pourrait avoir sur l'organisation, car cela dépendra des développements futurs qui sont très incertains et qui ne peuvent être prédits avec confiance. Ces incertitudes découlent de l'incapacité de prédire la propagation géographique ultime de la maladie et la durée de l'épidémie, y compris la durée des restrictions de voyage, les fermetures ou les interruptions d'activité, et les mesures de quarantaine / d'isolement qui sont actuellement, ou pourraient être mises en place par le Canada et d'autres pays pour lutter contre le virus.

